

Décision n°2024.115 MARMANDE, TERRE DE SPORT ET DE CULTURE

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020.F.02 du 5 juillet 2021, par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire les missions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les initiatives animées autour du programme, Marmande, Terre de Sport et de Culture

Considérant la volonté de la commune d'animer des opérations d'envergure, ouvertes à tous les publics, afin de promouvoir les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le sport, la culture et la citoyenneté,

Le Maire de la ville de Marmande

Décide de conclure une convention de mise à disposition de l'exposition « Histoire, Sport & Citoyenneté » réalisée par la CASDEN Banque Populaire sans contrepartie financière

Précise que Monsieur le Maire ou son représentant signera tout document afférant

*En application de l'article L.2122.23 du Code Général
des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision
lors de la prochaine séance du Conseil Municipal*

Fait à Marmande, le 29 avril 2024

Le Maire de Marmande

Joël HOCQUELET

A blue ink signature of Joël Hocquelet, the Mayor of Marmande, written over a circular official stamp of the Mairie de Marmande.